



MAIRIE DE GUÉCELARD

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

**TYPE DE CONTRAT : SERVICES MUNICIPAUX**

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Mairie de GUECELARD** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **Commune de GUECELARD**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

## TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

## ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Nom de la banque:

Adresse :

Code postal : Ville :

## DESIGNATION DU CREANCIER

**MAIRIE DE GUECELARD**

**Adresse : Place du Gué  
72 230 GUCELARD**

## ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

**Trésorerie de la Suze**

**Adresse : 26 rue des Courtils  
72 210: LA SUZE SUR SARTHE**

## IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

F	R																		
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR :</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>N° RUM (réservé à la Mairie)</b>
<b>RESTAURANT SCOLAIRE &amp; ÉTUDES</b>		
<b>MERCREDIS LOISIRS, APS</b>		

## **Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de GUÉCELARD. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Trésorerie de la Suze.

*Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*